



# Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PU/2022/1906

## URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi - ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de :

**Permis d'urbanisme** - ~~permis d'urbanisme de constructions groupées - permis d'urbanisation - modification d'un permis d'urbanisation - certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Madame Alissia ROSATI** demeurant à **rue du Fort 4 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé à **Rue des Roselières - 4101 SERAING (JEMEPPE)** et cadastré **9e division section A n° 194 H**

Le projet vise à "**démolir deux garages et construire trois habitations unifamiliales**" et présente les caractéristiques suivantes : **construction en dehors de la zone aëdificandi ;**

Article D.IV.40, al.3 - Écart(s) à un schéma, à un guide ou à un permis d'urbanisation.

Article D.VIII.13 du CoDT : "L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme no 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente."

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - ~~D.IV.40~~ - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**) :

(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Fabrizio CASTELLI (04/330.86.64 - f.castelli@seraing.be)**

**L'enquête publique est ouverte le 15 juillet 2022 et clôturée le 30 août 2022.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : f.castelli@seraing.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 30/08/2022, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,  
(délégation du 16/04/2020)  
(C.D.L.D. art. L 1132-5)

Fabrizio CASTELLI  
Agent technique en chef ff

Pr LE BOURGMESTRE,  
(délégation du 27/11/2020)  
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

Julie GELDOF  
5<sup>ème</sup> Échevine